

**CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 22 MAI 2023**

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil-vingt-trois, le 22 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Richard GÉRET, premier adjoint au maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2023
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 08

Présents : Mmes, Mrs, Richard GÉRET, Sandrine SERRET, Christian DURAND, Danielle HAON, Didier MARGIER, Jean-Olivier ARNAUD, Maurice BAJOLLE, Justine TROCHARD.

Absents excusés : Didier CHODOREILLE donne procuration à Sandrine SERRET, Sonia AUBRY, Gilles LEYRIS.

Absents : Julien FURY, Loïc MANCHEC.

19h55 : arrivée de M. Gilles SIPEYRE
20h05 : arrivée de Mme.Véronique RUEL

Secrétaire de séance : Christian DURAND

A L'ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 06 avril 2023

Les membres du conseil municipal sont informés que les délibérations de la séance du 06 avril 2023 ont été transmises et rendues exécutoires le 20 avril 2023 par visa du contrôle de légalité.

Le compte-rendu intégral du Conseil Municipal du 06 avril 2023 a été envoyé sous format numérique aux conseillers municipaux le 06 mai 2023, et la convocation de la présente séance, le 10 mai 2023.

Les observations formulées en séance ont été retranscrites sur le procès-verbal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et neuf voix pour, approuve le compte-rendu.

Redevance d'occupation du domaine public 2023

Monsieur Richard GÉRET, adjoint au maire rappelle le décret n°2022-109 en date du 26 mars 2002, portant modification des redevances du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose d'arrêter le montant de la redevance due pour l'année 2023 à 234 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et neuf voix pour, décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public 2023, à 234 euros.

Travaux de raccordement au réseau assainissement

Monsieur Richard GÉRET, adjoint au maire rappelle aux membres du conseil municipal que le service assainissement est géré par la commune.

Il précise que la SAUR a effectué, sans l'accord de la commune des travaux de raccordement au réseau assainissement de la propriété de M. FERREIRA Charlie et Mme LOPEZ Alexandra.

Vu la délibération en date du 11 juin 2012 instaurant la participation à l'assainissement collectif à 4500 euros pour le raccordement d'une construction nouvelle,
Considérant que les travaux de raccordement payés à tort à la SAUR par Monsieur Ferreira s'élèvent à 1763.35 euros,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et neuf voix pour, fixe la participation pour l'assainissement collectif à 3000 euros.

Questions diverses et informations :

- Chemin des morts

Suite à la remarque d'un administré nous faisant part qu'un rocher barre le chemin des Morts à hauteur de la propriété de M. et Mme Coste Vincent empêchant tout engin agricole d'accéder aux parcelles agricoles. Mme Coste présente dans la salle indique que le rocher est en place depuis près de 20 ans et ce à l'initiative du conseil municipal de l'époque afin de conserver ce chemin piétonnier.

Il a été également abordé le problème de M. Vuillardot qui a mis un rocher sur la partie communale du chemin obstruant le passage.

- Prix de cession terrain communal

A la demande de M. Rauber souhaitant acquérir une petite parcelle communale mitoyenne à son terrain près du surpresseur, le conseil municipal propose de céder au prix de 60 euros le mètre carré. Les frais de géomètre et de notaire restent à la charge de l'acquéreur.

- Demande de mise à disposition d'un local au profit de l'association la Muscadière

L'association La Muscadière souhaite bénéficier de la mise à disposition d'un local de rangement; l'actuel situé au corbillard étant totalement inapproprié.
En attendant la libération de locaux, le conseil municipal propose l'appartement situé rue de la Poste.

- Le conseil municipal souhaite recevoir les procès-verbaux établis par Madame le maire, absente depuis plus d'un mois concernant l'occupation illégale d'un terrain à Clairan et l'accident de M.Hernandez.

- Le conseil municipal demande des informations concernant la mise en demeure de M. Auquier et fait une proposition de le recevoir.

- Commande de végétaux

Il est proposé d'acquérir des plantes ne demandant pas trop d'eau et de deux muriers platanes à planter Route de Sérignac - place des Platanes.

- Enfouissement réseaux Route de Sérignac

Les travaux d'enfouissement n'ayant pas été retenus par le SMEG pour l'année 2023, le conseil municipal souhaite que ce dossier soit programmé pour 2024.

- Aire de jeux Plan des Péquélets

Un devis a été demandé afin de mettre aux normes le sol et les jeux d'enfants.

- Aire de jeux

La réalisation d'une nouvelle aire de jeux est prévue soit devant le foyer soit à côté du microsite suivant l'aboutissement ou non du projet scolaire.

- Projet scolaire

Une réunion publique a été programmée le vendredi 09 juin à 19 h au foyer communal. Après un tour de table, l'unanimité a été requise pour le refus de ce projet au coût exorbitant de 630 000 euros à la charge de la commune. Ce montant n'inclut pas l'acquisition de terrain en vue de créer un accès sécurisé entrée/sortie des transports scolaires et des véhicules.

- Schéma directeur d'assainissement

Il a été convenu de réaliser les travaux les plus urgents puis de mettre en place un programme de rénovation du réseau assainissement sur plusieurs années.

- Travaux chemins communaux

Les travaux des chemins Ardure et Clairan seront effectués la 2^{ème} quinzaine de septembre.

- Rénovation énergétique et mise en accessibilité de la mairie

Nous sommes en attente des derniers devis . Le choix des entreprises est prévu au prochain conseil municipal pour un début de travaux courant septembre.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NÎMES
CANTON DE CALVISSON**

- Pont de Clairan

Le pont reliant Clairan au hameau de Gaujac se fissure dangereusement ; une neutralisation des véhicules est demandée, seuls les vélos et piétons pourront l'emprunter.

A noter que ce pont est à la fois sur la commune de Cannes et Clairan et de Saint-Théodorit.

- Application smartphone

Monsieur Bajolle présente l'application Intramuros à télécharger sur son smartphone. Le contrat sera mis en délibération lors du prochain conseil municipal pour une utilisation très rapidement.

Pour la Maire empêchée
Richard GÉRET



Le secrétaire de séance
M. Christian DURAND



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.
La date du prochain conseil est fixée au 15 juin 2023 19h00
Affiché le 23 juin 2023 et mis en ligne sur <https://cannesclairan.fr>